

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 23 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 6

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde ([arrivée à 18h12](#)) - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane

ABSENTS : CANGELOSI Laetitia - CAZABAN Claude - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline

SECRETAIRE DE SEANCE : CADIERE Christiane

2025-07bis-06

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « MARTINE FELTRIN »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal de la commune du Rove a approuvé le principe de confier le renouvellement de la gestion et de l'exploitation de sa crèche « Martine FELTRIN » à un tiers par le biais d'une délégation de service Public (DSP).

Considérant que par délibération en date du 08 décembre 2021 il a été approuvé de retenir le choix de la Maison Bleue comme délégataire en charge du service public du multi-Accueil « Martine FELTRIN »

Considérant que dans le cahier des charges de la DSP il est précisé que toute modification du règlement intérieur en cours d'exécution de la convention de délégation doit avoir recueilli l'accord de la Collectivité,

Considérant que par courriel en date du 03 novembre 2025, le multi-accueil « Martine FELTRIN » géré par la société La Maison Bleue souhaite modifier le règlement de fonctionnement en vigueur notamment au sein des articles 2.4 ; 3 ; 4 ; 5.2 ; 5.8 ; 21 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil « Martine FELTRIN »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement de fonctionnement appliqué depuis le 21/09/2023,

Vu le projet de règlement de fonctionnement présenté par la « Maison Bleue » pour le multi-accueil « Martine FELTRIN »

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : - D'adopter le nouveau règlement de fonctionnement

VOTE / POUR 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,



Paul SABATINO